

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-3-6-6

Séance du vendredi 26 février 2010

### **ABATTOIR DÉPARTEMENTAL INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN 2010**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU le Code Rural, le Code de l'Environnement et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3211-2,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2005 (rapport 2006/I – 6<sup>ème</sup>/07),
- VU la délibération n° CG-2009-5-6-2 du 09 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 Agriculture,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide la création d'un atelier de maintenance, d'une chambre de ressuage, d'améliorer le prétraitement des effluents, de sécuriser la production d'eau chaude sanitaire, de mettre aux normes le poste de prélèvement de sang et les stérilisateurs, de mettre en place une télésurveillance et des avertisseurs et d'acquérir deux armoires,
- décide d'affecter 250 000 € d'Autorisation de Programme (AP) du Programme C141 pour ces opérations ainsi que pour les gros travaux d'entretien non prévisibles à ce jour. Les travaux seront imputés sur le Chapitre 21 – Nature 2153, les acquisitions seront imputées sur les Chapitre 21 – Nature 2157 et les frais d'insertions seront imputés sur le Chapitre 20 – Nature 2033.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions